

COM_continuité de services

Suite aux décisions gouvernementales liées à la crise COVID 19, le Département adapte son activité selon deux principes :

- o Assurer la continuité de service pour les missions indispensables
- o Protéger la santé des collaborateurs du département

Tous nos services d'accueil sont fermés au public mais l'activité est maintenue avec une permanence téléphonique et email. Les urgences continuent à être assurés sur rendez-vous uniquement.

Votre contact

Xavier Châtelain

Directeur de cabinet et de la communication

02 37 20 10 10

xavier.chatelain@eurelien.fr